New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
Sabrina Damboise		Le 02 novembre 2026
Nom de l'établissement		**Numéro de permis**
Garderie chez Sabrina		2019283
Adresse		**Numéro de téléphone**
190 rue Principale Sainte-Anne-de-Madawaska NB E7E 1B8		(506) 445-1180
Type de permis	**Nombre maximal d'enfants**	**Âges des enfants**
Garderie éducative à temps plein	21	NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE	**Titre du poste**	
Pascale Dumont-Levesque	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite non planifiée en avant-midi, j'ai constaté que le ratio éducatrice-enfants était conforme. De plus, les enfants en bas âge ne sont pas mélangés avec un autre groupe d'âge. Les éléments suivants sont observés :
- Vérification d'un nouveau dossier (éducatrice) et mise à jour de l'information concernant les membres du personnel.
- Désignation : La majorité des éducatrices concernées ont déjà complété 3 heures de développement professionnel sur les 10hrs requis avant la date d'expiration de leur permis.

Observation de l'accueil pour un enfant en bas âge, du lavage des mains et de la collation fournie par la garderie (yogourt).
Les enfants vont à l'extérieur durant ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque — Le 02 novembre 2026
Signature Personnel, Service de garderie éducative — Date

original signé par
Sabrina Damboise — Le 02 novembre 2026
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"